

## **Allocution de S.A.S. le Prince Héréditaire Albert lors du débat général de la 48ème session de l'Assemblée générale des Nations Unies**

Le 27 septembre 1993 à New York

Monsieur le Président,  
Monsieur le Secrétaire Général,  
Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etats et de Gouvernements,  
Chefs de Délégations,  
Mesdames et Messieurs,  
Mesdames et Messieurs,

les Ministres et Vice-Ministres,

C'est pour moi un moment exceptionnel puisque pour la première fois je m'adresse au nom de Mon Père le Prince Souverain de Monaco et au nom de Mon pays à la prestigieuse Assemblée mondiale de Etats membres de l'Organisation des Nations Unies.

Je tiens également à vous faire part de l'immense joie partagée par tous les Monégasques et les habitants de Notre Principauté à l'annonce de l'adhésion de Mon pays à cette grande Organisation mondiale. Je saisis cette occasion pour remercier à nouveau les membres du Conseil de Sécurité et l'Assemblée Générale qui ont accueilli si favorablement la demande d'admission de Monaco.

Je voudrais souhaiter aux travaux de l'Assemblée le plus grand succès. De nombreux points de son ordre du jour revêtent un caractère politique et historique tout à fait essentiel. Les décisions que nous serons amenés à prendre auront certainement des conséquences fondamentales et à long terme pour l'avenir de notre communauté.

Je voudrais également, Monsieur le Président, vous féliciter très sincèrement et très vivement pour votre élection, mes félicitations s'adressent aussi aux Membres du Bureau de cette Assemblée. Je suis persuadé que votre compétence et votre longue expérience permettront à nos travaux de se dérouler sous les meilleurs auspices.

Monsieur le Président, comme tous les pays qui ont placé leur confiance dans le droit et la coopération internationale, la Principauté de Monaco s'est toujours appuyée, dans ses rapports avec les autres pays, sur le respect des normes et des textes internationaux.

Ses Princes ont eu parfaitement conscience que la défense de la paix passait par le respect de la souveraineté des Etats et le développement de relations amicales entre les peuples.

Le Prince Albert Ier de Monaco en créant, à la fin du siècle dernier l'Institut de la Paix s'était déjà inspiré de cette philosophie, qui allait en 1919 aboutir à la création de la Société des Nations et plus tard, en 1946, de l'Organisation des Nations Unies. Son successeur le Prince Louis II, profondément ému par les souffrances et les malheurs causés par la première guerre mondiale institua, le 5 février 1934, la Commission Médico-juridique de Monaco, dont les réflexions et les travaux qui se poursuivent encore, allaient inspirer l'élaboration des conventions de Genève de 1949 de la Croix-Rouge Internationale.

L'attachement de Mon pays à la paix est donc une tradition plus que séculaire, de ses Princes, dont la dynastie fêtera bientôt son 700ème anniversaire. C'est aussi une volonté

politique qui n'a fait que se perpétuer et se renforcer au cours des temps. Elle se manifestera toujours au sein de cette Haute Assemblée des Nations Unies avec conviction et détermination.

Dans cet esprit, Je voudrais Me faire ici l'écho d'une résolution du Comité International Olympique, dont je suis membre, qui a proposé à l'unanimité de reprendre une ancienne tradition de l'Olympisme, le principe de la trêve olympique.

Le Gouvernement monégasque soutient cette initiative qui a été signée et approuvée par les comités nationaux de 184 pays et officiellement adressée à notre Secrétaire Général, le 9 février. Une année internationale du sport et de l'Olympisme pourrait être sans doute l'occasion de lancer ce projet.

C'est peut-être grâce à une répétition d'initiatives, mêmes modestes, de cette nature que nous pourrons peu à peu installer la paix juste et durable, que Nous appelons tous de Nos vœux ardents.

Ne Nous vient-il pas depuis quelques jours du versant sud de la Méditerranée, un immense espoir de paix. Même s'il est encore ténu Nous communions avec ceux qui l'ont inspiré et qui s'efforcent aujourd'hui de le faire aboutir. Nos vœux intenses les accompagnent.

Une paix ne peut être seulement le silence des armes.

Il est vrai en effet, Monsieur le Président, que l'établissement d'une paix réelle ne peut être la conséquence que d'un plus grand respect de la justice, des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Les travaux de la Conférence de Vienne sur les droits de l'homme et ses conclusions devront mériter, à ce titre aussi, notre meilleure attention.

Enfin, rappelant les vœux exprimés par Mon père, le Prince Rainier III à Rio de Janeiro, lors du Sommet de la Terre, Je voudrais souligner que le Gouvernement monégasque s'est donné pour priorité de protéger Notre environnement, tant naturel que culturel, afin qu'il demeure favorable à une vie saine, enrichissante et équilibrée pour tous.

De gros efforts sont notamment faits par la Principauté en faveur de la lutte contre toutes les formes de pollution qui agressent et détériorent la Méditerranée

Mon pays est plus que jamais décidé à encourager dans ce domaine toutes les initiatives, y compris la création sur le territoire monégasque d'institutions de coordination, ou l'adoption par notre Assemblée d'une résolution qui déciderait de faire de 1998, l'année internationale des océans et des mers.

Je voudrais donc, pour conclure, Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire Général, réaffirmer que la Principauté de Monaco, respectueuse de l'Etat de droit dans l'ordre interne, des traités et du droit international dans l'ordre international, qui ne dispose, ni de forces armées, ni d'arsenal militaire, qui est sans belligérance aucune envers qui que se soit, est disposée à apporter son concours à toutes les actions que l'Organisation consacre, parfois avec beaucoup de difficultés, au maintien et au rétablissement de la paix.

Je vous remercie Monsieur le Président.

